

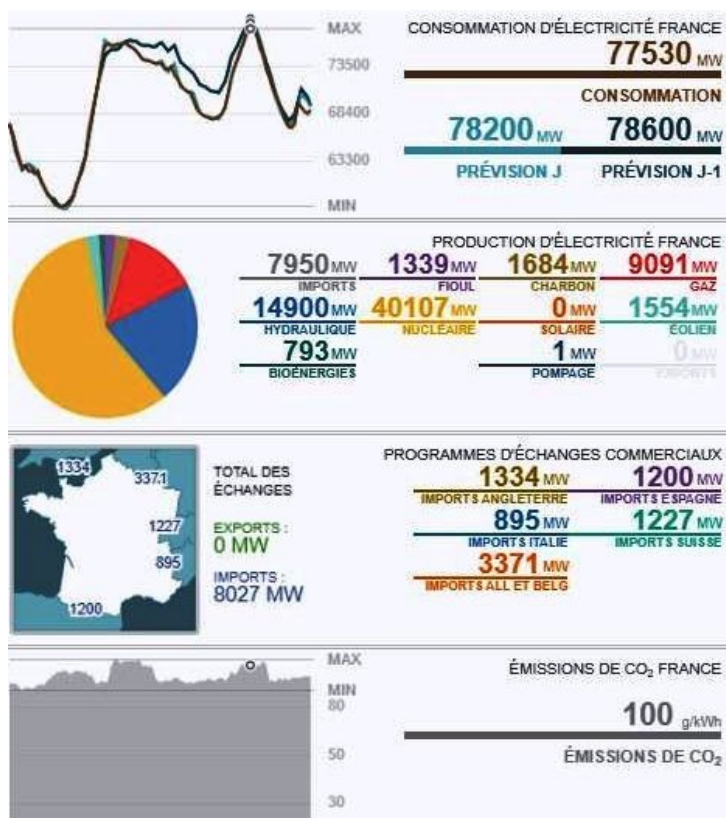


Bonjour

Voici quelques nouvelles qui nous ont par intéressantes à vous communiquer et comme sur le site les liens sont **[mis en gras et en rouge](#)**

Sur le site de RTE , on s'aperçoit que **depuis le 12 novembre, la France est obligée d'importer.**

A titre d'exemple le mardi 19 novembre 2019 à 19 h, lors du pic de consommation, il a fallu **importer 10 % de l'énergie consommée, la production française ne pouvant couvrir que 89,5% de la consommation !**



On peut remarquer que

- ☞ **L'éolien ne couvre que 2,2%** de la consommation avec un facteur de charge de 9,8%
- ☞ **Le thermique couvre, 15%** de la consommation avec un facteur de charge de 65%
- ☞ **L'hydraulique couvre 19%** de la consommation avec un facteur de charge de 58%
- ☞ **Le nucléaire couvre 51,7%** de la consommation avec un facteur de charge de 63,5%

Heureusement que **l'Allemagne avec ses centrales à lignites a pu fournir 41% de nos importations** et on peut supposer que RTE a utilisé les effacements de consommation prévus et organisés par le **[Mécanisme d'Ajustement'](#)** mis en place

depuis avril 2003 !

Et en terme de **[production de CO₂ par KWh](#)**, la France est à 100g alors que ceux qui nous fournissent de l'électricité : l'Allemagne est à 455g, le nord de l'Italie 397g, l'Angleterre 314g !

Un parc à éoliennes est-il responsable de la mort **de centaines de vaches** en Loire-Atlantique ? **[Lire dans la Dépêche du 01/11/19](#)**

Lignes à haute tension, éoliennes : l'association Animaux sous tension, basée au Mans, **[porte plainte France3 du 6 / 11 / 19](#)**



Me Echezar, avocat au barreau d'Angers, va, dans les prochains jours, porter plainte contre X avec mise en danger de la vie d'autrui pour **le compte de ses clients éleveurs, Didier et Murielle Potiron, et Céline Bouvet**. Cette plainte au pénal fait suite à celle déposée fin juillet 2017 au TGI de Nantes contre l'exploitant

du parc éolien des Quatre-Seigneurs, la société ABO Wind. **Début 2017, le parc éolien ayant été à l'arrêt pendant quatre jours suite à une panne, Didier Potiron, éleveur laitier à Puceul, avait constaté au robot une hausse de production laitière, avec des vaches beaucoup plus calmes dans la stalle et qui ne décrochaient pas.** Lire dans [l'avenir agricole du 8/11/19](#)

Depuis les éoliennes, il y a des **cancers dans tout le village**. Témoignage recueilli par Sioux berger
*Je m'appelle Sylvie Derumigny, et je n'ai pas l'intention de me taire. J'habite Dizy le Gros, dans l'Aisne..... Lorsque l'infirmière m'a annoncé la mauvaise nouvelle, j'ai pleuré un bon coup, et puis j'ai redressé la tête et j'ai décidé que j'allais me battre. **Je vais aller porter plainte pour mise en danger de la vie d'autrui, avec une centaine d'autres personnes qui, comme moi, n'en peuvent plus de subir et de se taire.** Cette fois nous disons STOP : pour une fois, et si nous faisons passer la santé des populations avant l'argent ? Parce que tout ça c'est bien plus une affaire de gros sous que d'écologie ! Et la santé publique, tout le monde s'en fiche.*

Je suis **malade et j'étais pour les éoliennes** ! Témoignage recueilli par Sioux berger.

*Je m'appelle Evelyne Geoffroy, et j'habite la commune de Puisieux-Clanlieu, dans l'Aisne **J'ai décidé d'aller porter plainte avec une centaine de personnes qui en ont assez de se taire et de subir.** Toutes souffrent de problèmes de santé, toutes habitent mon département qui est envahi par les aérogénérateurs. Elles se portaient très bien avant l'installation de tous ces parcs. En Bourgogne, là où mon médecin m'a conseillé de déménager, des projets de parcs commencent à voir le jour... **s'ils sont construits, où vais-je pouvoir vivre ?***

La présidente de France Nature Environnement 23 : "*Dans dix ans, on se bousculera pour venir vivre en Creuse*" *Qu'il y ait des champs d'éoliennes dans la Beauce, ça ne me dérange pas. En revanche, on ne va pas laisser tous les paysages creusois en être hérissés.* [Le combat est lancé](#)

Le président de la CRE (Commission de Régulation de l'Energie) s'exprimant sous serment, a déclaré le 4 avril 2019 : **«Le développement des énergies renouvelables (EnR) électriques ne sert donc pas à réduire les émissions de CO₂. Il faut le rappeler, car on dit beaucoup de mensonges à ce sujet, et encore récemment à la télévision. Cela n'a aucun sens et procède d'une forme de populisme idéologique.»**

(Commission d'enquête sur l'impact économique, industriel et environnemental des énergies renouvelables, sur la transparence des financements et sur l'acceptabilité sociale des politiques de transition énergétique, [audition de M. Jean- François CARENCO](#), compte rendu n°8, 4 avril 2019, page 3).

Wyoming

➔ La décharge régionale de Casper commence **à enterrer les aubes de turbine**. « Plus de 900 lames seront acheminées à la décharge à compter de la fin du printemps prochain, car elles sont en fibre et ne sont tout simplement pas recyclables

Pour gagner de la place, ils coupent chaque lame en trois parties distinctes avant de les transporter, puis les empilent les unes sur les autres pour les enterrer. Ces pales sont vraiment grandes et occupent beaucoup d'espace aérien. Notre zone non délimitée est très grande et elle va pour durer des centaines d'années ». Extrait de la traduction faite avec Google



de turbine vers le site d'enfouissement régional de Casper en vue de son élimination.

Canada

➔ L'énergie produite par un parc éolien est-elle une énergie verte ? « ... si nous prenons le temps de regarder ce qui se passe du début de la constructions à son transport vers le dépotoir, je dis non. » [Arcadie nouvelle du 15/11/19](#)

➔ Éoliennes à Anse-Bleue : **« si j'avais su, je n'aurais pas signé »** Plusieurs citoyens réalisent aujourd'hui la **véritable signification du contrat** qu'ils ont signé il y a quelques années, quand l'instigateur est venu cogner à leur porte.

Allemagne

L'éolien terrestre allemand bat de l'aile. Licenciements, baisse des nouvelles installations, blocages administratifs, opposition des riverains, le secteur de l'éolien terrestre est en crise. Lire dans [le journal suisse « Le Temps »](#) du 15/11/19
l'éolien, en crise, supprime des emplois

Vous pouvez télécharger

- Les [powerpoints de l'APPGE dénonçant les dangers des éoliennes](#)
- Le rapport disponible à la DREAL du Cantal sur [la mortalité de l'avifaune](#) année 1 (2017) du parc éolien de La Luzette
- L'avis du Conseil National de la Protection de la Nature pour le projet éolien de Comiac sur le [site http://www.avis-biodiversite.developpement-durable.gouv.fr/juin-2019-a198.html](http://www.avis-biodiversite.developpement-durable.gouv.fr/juin-2019-a198.html)



Merci de nous adresser de nouveaux adhérents et de nouveaux donateurs, car le dossier de Comiac est toujours à l'étude à la DREAL du Lot et le gouvernement a supprimé la possibilité de faire un recours gracieux.
Téléchargez le bulletin d'adhésion et transmettez le à vos amis ou connaissances Il nous faudra donc passer par l'intermédiaire d'un avocat- [maître IZEMBAR](#) au cas où la décision du préfet ne nous serait pas favorable. Nous vous tiendrons au courant de l'évolution du dossier.

Nous demandons l'abandon pur et simple du projet de Comiac au nom de la sauvegarde des patrimoines et de la biodiversité.

Les élus doivent revenir sur leurs décisions.

- pour notre commune,
- pour tous les villages qui bordent l'Escaumels
- pour toutes les maisons riveraines

Le village de Lamativie est à moins de 1400 m des emplacements prévus pour les éoliennes E1 et E2 , mais c'est très loin du bourg de Sousceyrac !

et ce n'est pas mieux pour La Salesse (1100m) ou Fages (650 m) ou Nauvioles (700 m) n'oublions pas Espalieu et Ploirac à moins de 800m d'une éolienne

Pour le camping c'est pire car les éoliennes E4 et E5 le surplomberont, et ils auront les nuisances sonores et visuelles!

Quant aux stabulations des éleveurs, que ce soit les vaches, les cochons ou les brebis, il faudra que ces éleveurs trouvent d'autres lieux, au minimum distants de 1 500 m des éoliennes (10 fois la hauteur)

Préservez nos milans royaux et nos chiroptères ; le bilan du parc de la [Luzette est catastrophique](#) pour les chauve-souris

N'hésitez pas à transmettre ce courriel à vos amis



Faisons respecter la loi :

La loi **n° 76-629 du 10 juillet 1976** stipule dans son article 1er : "...Il est du devoir de chacun de veiller à la sauvegarde du patrimoine naturel dans lequel il vit. Les activités publiques ou privées d'aménagement, d'équipement et de production doivent se conformer aux mêmes exigences...."

La loi constitutionnelle **n° 2005-205 du 1 mars 2005** relative à la Charte de l'environnement précise en l'article 2:

Art. 1er. - Chacun a le droit de vivre dans un **environnement équilibré et respectueux de la santé**.

Art. 2. - **Toute personne a le devoir** de prendre part à la préservation et à l'amélioration de l'environnement....

Art. 9. - La recherche et l'innovation doivent apporter leur concours à la **préservation et à la mise en valeur de l'environnement**.

N'hésitez pas à transmettre cette lettre à vos amis

Bien cordialement pour le bureau

Gilles Forhan, secrétaire APPGE, membre du CA de la FED 06.43.80.15.87 gilles.forhan@wanadoo.fr

appge-comiac@laposte.net

site <http://appge-comiac.e-monsite.com/>

Membres du bureau :

Brigitte Briard, [présidente](#) 06 29 51 46 78

Dominique Lacambre, [trésorier](#)

Benoît Briard, [trésorier adjoint](#)

Gilles Forhan, [secrétaire](#)

Bernadette Forhan, [relecture](#)